

Extrait d'acte de naissance

Anah : engagements à respecter par le propriétaire bailleur pour l'octroi d'une subvention - Cerfa 13458*04

Formulaire - Cerfa n°13458*04

Mis à jour le 06 mars 2017 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Permet au propriétaire bailleur de s'engager auprès de l'agence nationale de l'habitat (Anah) à respecter les plafonds de loyer fixé par la convention en contrepartie du bénéfice d'une subvention pour travaux de réhabilitation

- https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_13458.do - APPLICATION/PDF - 556.6 KB - Agence nationale de l'habitat (Anah)

Articles connexes

- **[Aides et prêts pour l'amélioration de l'habitat \(particuliers\)](#)**



**Mairie
de Nargis**

1, rue de la Mairie
45210 Nargis
02 38 26 03 04 accueil@mairie-nargis.fr